

Entre Levis et Fontenoy: les sites de la Bataille



Randonnée n°92426

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Randonnée balisée N°43.

Un retour historique, au temps de la succession de Charlemagne. Ses petits-fils se déchirent le royaume. Cette scission se règle par une bataille en règle et... découvrez les lieux et l'histoire de cette épopée.

Durée :	4h 00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,51 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	141 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	137 m	Région :	Puisaye
Point haut :	269 m	Commune :	Levis (89520)
Point bas :	213 m		

Description

Le départ s'effectue depuis le parking de l'église de Levis.

(D/A) Passer devant le porche de l'église et descendre les quelques marches (attention, certaines sont un peu bancales) pour vous engager dans un chemin étroit sur votre gauche. A l'orée du bois, s'engager sur le chemin de sous-bois sur la gauche.

(1) Arrivé à la route, prendre en descendant à droite, traverser le hameau "Le Chênoy". Au carrefour des routes en T, se diriger en face sur le chemin de terre.

(2) Descendre ce chemin, puis prendre à gauche juste après le passage sur le ru (à gué ou sur le petit pont). Marcher sur 150m et virer à droite. A la route, prendre à droite sur 50m, puis s'engager à gauche dans le chemin. Passer devant les reste de sculptures pillées sur la droite.

(3) Au carrefour avec la D3, prendre à droite puis à l'obélisque, à gauche. Continuer tout droit sur ce chemin de terre, pour aboutir à Fontenoy.

(4) Suivre par la gauche la rue Principale jusqu'au monument aux Morts.

(5) Quitter cette rue pour prendre le chemin de gauche (entre le monument et l'impasse du Monument) et poursuivre en virant à droite à la prochaine intersection de 3 chemins en T.

(6) Traverser la route, poursuivre sur le chemin et s'engager sur la voie goudronnée à gauche, à l'intersection.

(7) Faire l'aller-retour au château-musée du Tremblay en prenant la voie goudronnée sur la gauche.

(8) Faire demi-tour.

(7) Continuer tout droit puis virer à gauche après avoir parcouru 150m environ. Ce chemin longe des bois et traverse des champs. Peu avant de croiser une route, quelques mètres après un poteau support électrique, prendre à droite le sentier qui part dans un petit bois et aboutit au hameau des Ysserts. Traverser la route, tout droit. La voie goudronnée empruntée nous amène aux Dubourgs. La conserver jusqu'au prochain croisement avec la D3.

(9) À ce carrefour, prendre à gauche (**Attention à la circulation**), parcourir 100m et s'engager sur le chemin de droite. Après avoir traversé le ru de Fontenoy, continuer sur 250m et virer à droite. Continuer sur cette

Points de passages

D/A Parking de l' - Église Saint-Symphorien (Levis)

N 47.653362° / E 3.325491° - alt. 242 m - km 0

1 Intersection avec la route. À droite.

N 47.647146° / E 3.331113° - alt. 269 m - km 0.9

2 Au sud, point de vue "les Champs de la Bataille"

N 47.643837° / E 3.325116° - alt. 247 m - km 1.5

3 Croisement avec la D3. À droite. - Obélisque de Fontenoy (Yonne)

N 47.642391° / E 3.312821° - alt. 258 m - km 2.65

4 Arrivée à Fontenoy. - Musée de la Bataille

N 47.648434° / E 3.308444° - alt. 224 m - km 3.43

5 Monument aux Morts. À gauche.

N 47.648694° / E 3.304989° - alt. 229 m - km 3.7

6 Croisement avec la D1. Tout droit.

N 47.647162° / E 3.299088° - alt. 240 m - km 4.44

7 Aller-retour au château

N 47.649812° / E 3.296669° - alt. 262 m - km 4.8

8 - Château-musée du Tremblay

N 47.64946° / E 3.295397° - alt. 262 m - km 4.91

9 Intersection avec la D3. À gauche puis à droite.

N 47.662266° / E 3.301406° - alt. 226 m - km 8.51

10 Changement de direction. À gauche

N 47.664882° / E 3.316898° - alt. 253 m - km 9.96

11 Quitter la route et prendre le chemin en face

N 47.664261° / E 3.324794° - alt. 253 m - km 11.01

D/A - Église Saint-Symphorien (Levis)

N 47.653371° / E 3.325491° - alt. 242 m - km 12.51

voie et, dans la grande courbe, prendre le chemin de gauche pour atteindre le hameau des Champignaux. laisser le chemin partant sur la droite.

(10) Arrivé aux premières maisons, juste après la mare située à main gauche, s'engager à gauche sur la voie qui passe entre 2 maisons, passer une seconde mare sur la droite pour atteindre une petite route et le hameau des Michaux (autre mare sur la gauche). Virer à gauche, effectuer environ 100m pour tourner dans la première route à droite.

(11) Lorsque cette route fait un coude à 90° à gauche, prendre le chemin en face et poursuivre jusqu'au village des Talbruns en gardant le chemin principal qui se termine en voie goudronnée.

Au croisement, prendre la route de gauche, ensuite la première à gauche et rejoindre le point de départ (D/A).

Informations pratiques

Parcours à réaliser à pied ou en VTT.

Certaines parties sont bien exposées au soleil, alors de l'eau est nécessaire.

Cette randonnée est proposée par l'[Office de Tourisme de Puisaye-Forterre](#).

Le balisage est assuré par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre suivant la charte graphique de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dans le sens de la description et porte le N°43.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

A proximité

Sur ce parcours, nombre de lieux rappellent des noms de guerre. Beaucoup de passages où s'arrêter pour observer et découvrir le patrimoine: château, musées, croix et calvaires...

Jolis points de vues pour une lecture du paysage intéressante.

Le [musée de la bataille](#).

Le [Château du Tremblay](#).

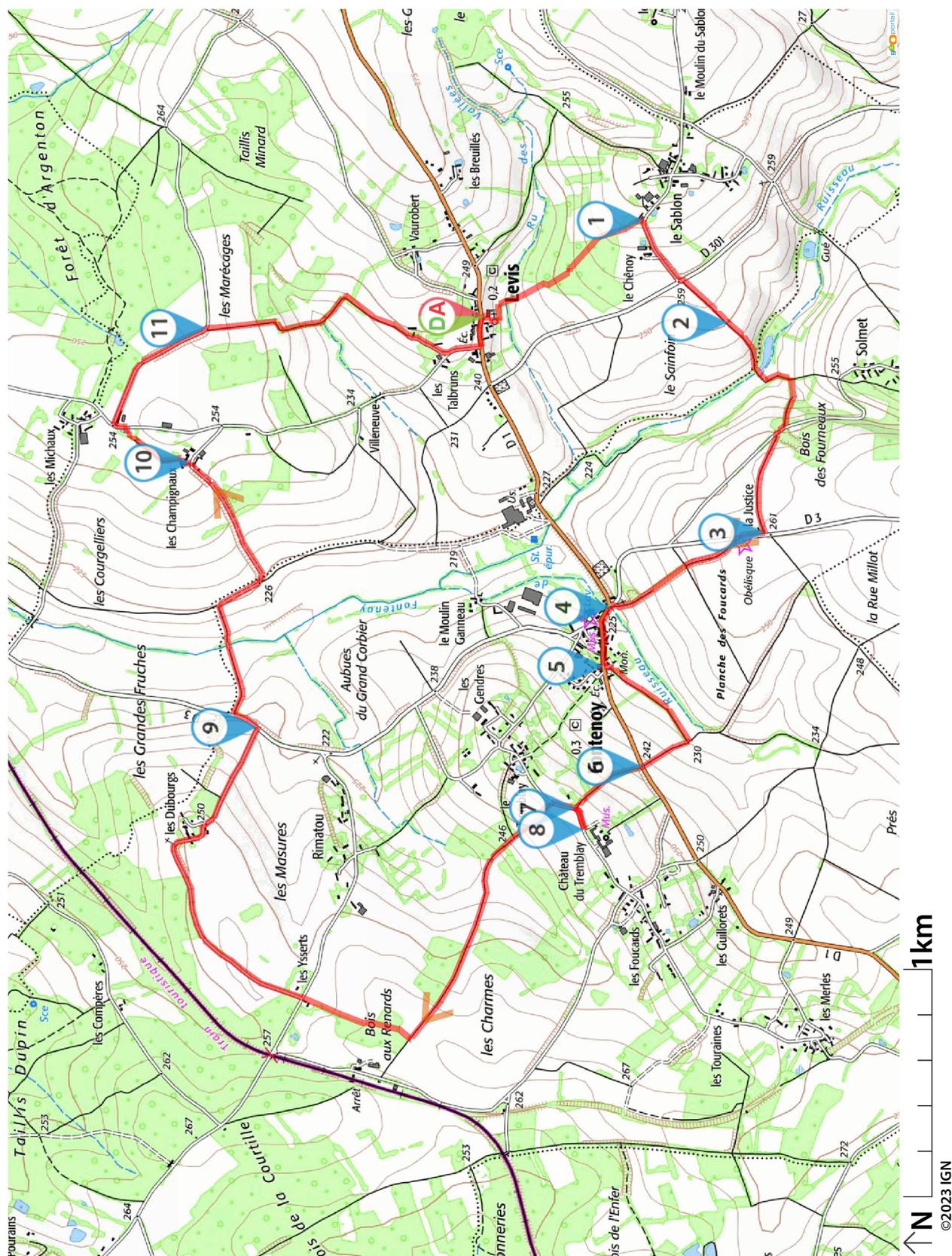
Pour les visites, se renseigner des heures et jours d'ouverture.

Ne pas hésiter à lever les yeux et observer les murs de l'église de Levis, beaucoup de sculptures ornent l'édifice.

Ce parcours est bien balisé avec des poteaux et plaquettes gravées directionnelles. Il porte le numéro 43. D'autres chemins croisent celui-ci, attention à bien suivre le numéro gravé sur les plaquettes.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-entre-levis-et-fontenoy-les-sites-de-la/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.